

expous de
 ref. de la
 en vertu
 u quant
 ref. de la
 il se trou
 nentes au
 i quant
 la joi
 sur en
 tribu
 presen
 ise' q
 a' l
 qu'il
 m' det
 a' comp
 et de
 en
 voye
 Danie
 le 31
 l.
 insti
 sus
 staire
 he

Commune de Couillet.

— Don d'une parcelle de terrain vendue à Monsieur Guysman Polilpuy
 à prendre dans une plus grande appartenant à

Madame veuve Auguste Baclerman et enfant.

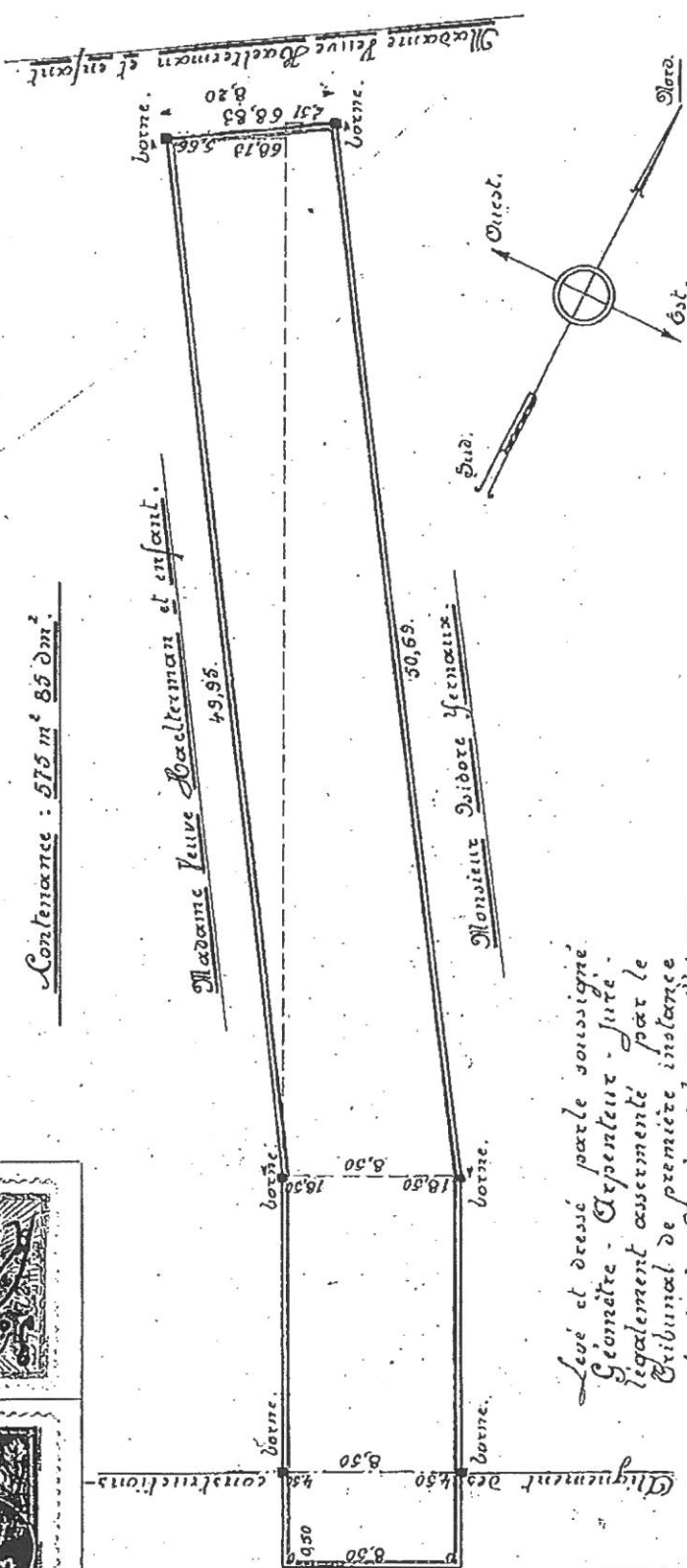
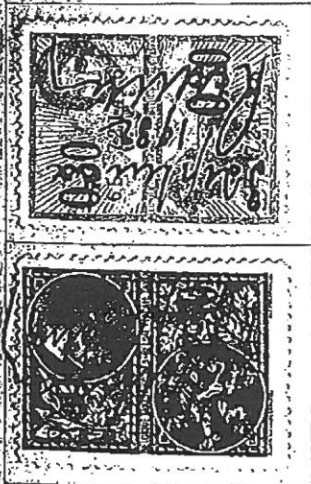
Contenance : 515 m² 85 dm²

Madame veuve Baclerman et enfant.

49,95.

50,69.

Monsieur Sidore Vercaux.



Levé et dressé par le sous-signé
 Géomètre - Experteur - Juré.
 légalement assermenté par le
 Tribunal de première instance
 siéant à Charleroi, le 29 juillet 1909.
 Maxime, le 3 septembre 1912

Maxime

Échelle de 0,005 m pour 1 M.